Mots de passe

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1983)**

Heft 709

PDF erstellt am: **03.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LICENCIEMENT

Nie wieder Krieg

Un certain vendredi, la presse du matin annonce que le soir même, dans le cadre de l'émission «Tell quel», elle va expliquer la condition de la femme du prisonnier. Ce témoignage, qui vient après un article dans la «TLM» et surtout une apparition à visage découvert dans une émission de la série «Agora», agace d'avance l'employeur de la dame. M. Krieg, qui n'a sans doute jamais vu sa propre tête à la télé, poste dans l'après-midi une lettre de licenciement, pour des motifs qui n'ont rien de déterminant quant à la date de la décision.

En ce moment se déroule au plan fédéral une procédure de consultation, par laquelle les cantons, partis et organisations intéressés sont priés de donner leur avis sur le contre-projet que le Conseil fédéral envisage d'opposer à l'initiative populaire des syndicats chrétiens pour une protection contre les licenciements. Selon l'un et l'autre textes, le licenciement opéré par la direction de Krieg & Cie (adresses inutiles: rue Centrale 10 et rue Haldimand 5, à Lausanne) serait également abusif et illégal.

Encore un mot sur le calendrier: la procédure de consultation se terminera à la fin janvier prochain, les Chambres auront jusqu'en septembre 1985 pour traiter le problème de la protection contre les licenciements, le peuple et le cas échéant les cantons se prononceront dans le courant de 1986. Entrée en vigueur de la nouvelle législation: pas avant 1987. Et passablement plus tard si l'initiative constitutionnelle est acceptée, qui exigera une loi d'application...

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

La paix en dentelles

Au cas où vous voudriez militer pour la paix, sans être soupçonné d'être un sous-marin, un crypto, une «Moskau-Tante»! — je ne saurais trop vous recommander d'adhérer à la «Kaiser-Karl Gebetsliga für Völkerfrieden» *(Ligue de prière pour la paix de l'Empereur Charles)*. Vous vous y trouverez en compagnie de la duchesse de Würtemberg, de la princesse de Thur-et-Taxis, d'une ou deux archiduchesses, etc. — j'ai trouvé ça à Einsiedeln, hôtel «Zum Pfauen», où séjourna Goethe...

A propos de paix, j'ai beaucoup aimé ces déclarations d'un officier lors du procès venu devant le Tribunal de division 3, à propos de l'accident qui avait coûté la vie à quatre recrues: «Dans toute bonne école de recrues, il y a des morts.» Si l'on songe que les objecteurs de conscience, qui mettent en danger l'existence même de la Suisse, ne sont punis que de quelques mois de prison, on ose espérer que les officiers accusés obtiendront au moins le sursis.

J'ai beaucoup aimé aussi les récentes déclarations du major Troyon, souhaitant la réintroduction de la peine de mort dans notre pays. Je trouve ça courageux. Encore qu'en ce qui me concerne, quoique n'ayant pas une sympathie particulière pour le major, je ne souhaite pas le voir monter sur l'échafaud... On me dira que ce n'est pas de lui qu'il s'agit et qu'il n'envisage nullement... Soyons sérieux! Il est évident qu'au cours des dernières décennies, quelques milliers de criminels ont été condamnés à mort — et quelques millions d'innocents (et un peu légèrement peut-être, je range M. Troyon parmi les «innocents»). On le sait: c'est Jésus-Christ qui fut crucifié, et non pas Barrabas.

Dans un autre ordre d'idées, parlant avec mes élèves d'une causerie que l'un d'eux venait de faire sur le *Chant funèbre devant deux chaises électriques* d'Armand Gatti, dont le sujet est l'affaire Sacco et Vanzetti, et de la pièce de Walter Weideli sur le même thème, *Eclatant Soleil de l'Injustice*, nous avons été amenés à évoquer l'affaire Rosenberg. Et l'un d'eux — ou plutôt l'une d'elles — m'a signalé qu'elle venait de lire dans le *Nouvel Observateur* une critique d'un livre qui démontrerait que les Rosenberg étaient bel et bien coupables! Je l'ai priée de me photocopier l'article (numéro du 4 novembre), ce qu'elle a fait très gentiment. Du livre (de deux Américains, Ronald Radosh et Joyce Milton), je ne dirai rien, ne l'ayant pas lu. De l'article... Confondant! Pas la moindre preuve, pas le plus petit document nouveau! Des références au témoignage de David Greenglass, beau-frère et frère des Rosenberg — hautement suspect, puisqu'il était co-accusé et a sauvé sa peau en témoignant contre sa sœur et le mari de celle-ci. Une référence à un certain Tartakow, qui partagea à un moment donné la cellule de Julius Rosenberg et à qui il aurait avoué qu'il était bel et bien un espion — touchante confiance chez un homme qu'on nous présente par ailleurs comme le chef d'un important réseau, un homme de fer qui tint en échec ceux qui voulaient le faire avouer... Lequel Tartakow aurait fait ses révélations... *après* le procès! Une référence encore à des documents secrets, que le FBI n'aurait pas pu communiquer au tribunal, parce qu'ils risquaient de compromettre la sécurité des USA («Top Secret»!) — on se croirait en pleine affaire Dreyfus! J'ai l'esprit mal tourné, c'est vrai: ce livre, qui vient au moment où il importe de prouver que tous les communistes, et même toute la gauche, et tous les pacifistes, sont des traîtres en puissance ou des traîtres tout court — un hasard s'il paraît aujourd'hui?!

J. C.

MOTS DE PASSE

Végétal

Chlorophylle éclose
pour annoncer au jour
le jour des évidences vertes.

Hélène Bezençon